

# Transport gratuit pour les personnes de 65 ans et plus



Les Layracois qui ont au moins 65 ans et non-imposables peuvent bénéficier de la gratuité sur les transports en demandant les bons gratuits (24 par an maximum) à la mairie.

Les bons gratuits ainsi obtenus permettent de retirer des billets gratuits pour des trajets départementaux, valables sur les réseaux régionaux et le réseau Arc-en-ciel.